

Zones de protection marines

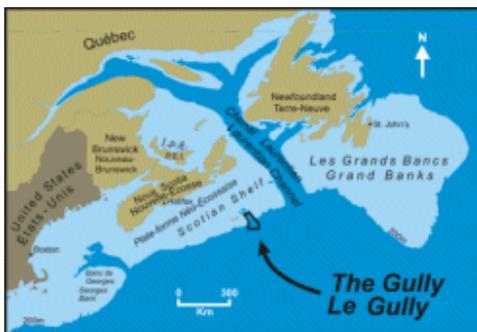
LE GULLY

Le Gully est situé à quelque 200 kilomètres au large de la Nouvelle-Écosse, à l'est de l'île de Sable, sur le rebord de la plate-forme Scotian. À cet endroit, le plancher océanique s'affaisse soudainement sur plus de deux kilomètres et demi. Cette vallée ou canyon sous-marin profond et large a été formé il y a des milliers d'années par l'érosion à une époque où les niveaux de la mer étaient beaucoup plus bas. Mesurant plus de 65 kilomètres de long sur 15 kilomètres de large, le Gully est l'une des caractéristiques sous-marines les plus imposantes de toute la côte Est du Canada. Les versants raides du Gully marquent la transition entre les grands fonds et le rebord externe du plateau continental, et servent d'habitat à une multitude d'espèces de vie marine.

L'écosystème du Gully se compose de bancs de sable peu profonds, d'un canyon profond et de parties de pente continentale et de plaine abyssale, ce qui constitue un habitat favorable à une grande variété d'espèces.

On s'interroge encore sur tout ce qui vit au fond du canyon et sur la possibilité qu'il existe encore des espèces à découvrir. On sait déjà que le Gully renferme un grand nombre de coraux, de nombreux poissons pélagiques et semi-pélagiques et plusieurs espèces de baleines et de dauphins. Une population résidente de baleines à bec communes fréquente la région profonde du canyon. Ces baleines font partie des espèces qui plongent aux profondeurs les plus élevées et elles font régulièrement des excursions dans les profondeurs du canyon pour se nourrir. De même, la région qui entoure le Gully soutient plusieurs pêches commerciales et revêt une grande importance pour l'industrie gazière et pétrolière.

L'écologie du Gully a attiré l'attention d'un grand nombre d'intervenants, comme Parcs Canada et Environnement Canada, des organisations non gouvernementales et des universités. En 1994, le ministère des Pêches et des Océans a désigné une partie de ce secteur comme un Refuge de baleines dans un effort pour réduire les collisions entre navires et baleines et diminuer la perturbation par le bruit. En réponse à l'intérêt continu manifesté pour cet écosystème, le MPO a mis sur pied la Stratégie de conservation du Gully et a formé une équipe multipartite chargée de faire un examen scientifique de l'état actuel de nos connaissances sur cette région. Grâce à l'apport des organismes et organisations intéressés, la Stratégie de conservation propose des objectifs et des buts en matière de conservation de même que des mesures de gestion concrètes. Les principales recommandations portent sur un processus global de gestion intégrée et de planification sur la plate-forme Scotian et sur des mesures immédiates pour protéger le Gully. En 1999, le MPO a fait du Gully une zone d'intérêt dans le cadre de son Programme des zones de protection marines (ZPM) national.



À la suite d'un vaste processus de planification et de consultation, le ministère des Pêches et des Océans a annoncé que le Gully devenait une zone de protection marine en mai 2004. Ainsi, la biodiversité naturelle et l'écosystème du Gully peuvent être protégés en vertu de la loi. Le MPO continue de travailler avec ses partenaires provinciaux, l'industrie, les organisations non gouvernementales, les scientifiques et les autres groupes d'intérêts à la gestion et à la conservation de cette zone marine exceptionnelle.

Les règlements sur les ZPM interdisent de perturber, d'endommager, de détruire ou d'enlever des organismes marins vivants ou une partie de leur habitat qui se trouvent dans le Gully. Cette ZPM comprend trois zones de gestion, et chacune d'entre elles offre divers degrés de protection selon leurs objectifs en matière de conservation et leurs régions écologiques fragiles. Une approche écosystémique a servi à établir la

ZPM dans laquelle les activités humaines sont évaluées en fonction des caractéristiques de l'écosystème protégé dans le Gully. Les règlements s'appliquent également aux activités humaines réalisées dans les régions entourant le Gully et qui pourraient entraîner des effets néfastes à l'intérieur des limites de la ZPM.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Pêches et Océans Canada, Division de la gestion côtière des océans, Région des Maritimes, Institut océanographique de Bedford, Dartmouth, N.-É., B2Y 4A2

Tél. : (902) 426-9919

Télécopieur : (902) 426-3855

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan>



Photo: Laboratoires Whitehead, L' Université Dalhousie

